

Lacs menacés par une mine : Une coalition appelle Québec à agir

Jeudi, 13 août 2020. Une coalition d'organismes citoyens et environnementaux appelle Québec à agir pour prévenir la destruction de 8 lacs et d'une dizaine de cours d'eau pour l'entreposage de déchets miniers à la mine Lac Bloom, dans le nord du Québec.

Dans une lettre acheminée en début de semaine au ministre de l'Environnement, Monsieur Benoît Charette, les organismes affirment que le projet de la minière australienne Champion Iron est inacceptable dans sa forme actuelle. Ils craignent un dangereux précédent, alors que d'autres solutions existent.

Ils appellent Québec à exiger des modifications au projet et à maintenir sa position historique d'interdire le remplissage de lacs pour l'entreposage de déchets miniers sur son territoire. Les organismes appréhendent également des déversements de résidus miniers, la contamination de l'eau et les impacts sur la biodiversité. Le projet vise à disposer, à perpétuité, de 872 millions de tonnes de déchets miniers additionnels, soit près du triple du volume autorisé en vertu du permis actuel.

Retourner les résidus dans les fosses excavées

« Québec doit exiger de bonnes pratiques environnementales, notamment le remblaiement complet des fosses à ciel ouvert pour réduire l'empreinte en surface. Cela permettrait d'éviter la destruction de lacs et réduirait d'autant les risques de déversements accidentels », affirme Ugo Lapointe, cofondateur de la Coalition Québec meilleure mine et coordonnateur à MiningWatch Canada.

Le remplissage des fosses minières est une pratique de plus en plus répandue au Québec et à l'international. Les organismes dénoncent le refus actuel du promoteur de considérer cette avenue sur la base de considérations techniques et économiques. Ils lui demandent de reconsidérer cette position. Ils appellent Québec à exiger de nouvelles études détaillées pour des scénarios d'entreposage des résidus dans les fosses. Ils demandent que ces études, fondamentales, soient déposées avant la tenue d'un BAPE.

Rébecca Pétrin d'Eau Secours: « Aucune marge de profit ne justifie de sacrifier les lacs pour y déposer des déchets miniers. Québec doit intervenir pour interdire clairement ce type de pratique sur son territoire ».

« Québec doit aussi exiger le traitement complet des eaux usées en visant les objectifs de protection environnementale adaptés au milieu et aux technologies disponibles, et évidemment interdire la dilution de polluants dans les eaux naturelles », insiste Marc Fafard de SISUR, à Sept-Îles, et actuel président de l'Organisme de bassins versants Duplessis.

Les citoyens et les organismes ont jusqu'au lundi, 24 août 2020, pour acheminer leur demande d'examen de ce projet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec. Les organismes signataires de la lettre en ont déjà fait la demande.

Les organismes signataires incluent notamment: la Coalition Québec meilleure mine, Eau Secours, Fondation Rivières, Fondation David Suzuki, Greenpeace Canada, MiningWatch Canada, Nature Québec, Regroupement vigilance mines de l'Abitibi-Témiscamingue, SISUR à Sept-Îles et la Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec).

-30-

Pour information :

Rébecca Pétrin, Eau Secours, 514-246-9075

Alain Saladzius, Fondation Rivières, 514 924-2013

Marc Fafard, SISUR à Sept-Îles, 418-961-3517

Diego Creimer, Fondation David Suzuki, 514-999-6743

La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! est un organisme de bonne foi fondée en 2008 pour promouvoir de meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans le secteur minier québécois. Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes membres issus des milieux citoyens, environnementaux, syndicaux et de la santé, qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de partout au Québec. Pour plus d'information : www.quebecmeilleuremine.org